



SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ (STS)

Licence professionnelle Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement



Composante
Institut
Universitaire
de Technologie
Dijon-Auxerre-
Nevers



Langue(s)
d'enseignement
Français

Parcours proposés

> Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement

Présentation

La licence professionnelle QHSSE (Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé, Environnement) répond à un besoin croissant des entreprises industrielles dans les domaines de la Qualité, la Sécurité, l'Environnement et du Management intégré de ces contraintes : mise en place des normes ISO 9001, 14001, 45001... Les besoins en termes de métiers et de compétences ont été exprimés par la Profession ; la réponse est donnée dans le cadre de partenariats entre l'Université de Bourgogne, la Branche Professionnelle Métallurgie (Pôle Formation 58-89) et le Lycée Agricole de La Brosse.

Formation avec accès santé : Non

Objectifs

Former des cadres compétents pour assurer le bon fonctionnement de l'outil de production, garantir la sécurité des hommes et des équipements en conformité avec la

réglementation et manager par la qualité en assurant la performance de l'entreprise.

Capacité d'accueil globale : 24 étudiants

Compétences acquises

- * Manager une équipe de collaborateurs et un projet (de l'élaboration du cahier des charges à la réalisation) en tenant compte de l'environnement économique et social de l'entreprise
- * Mettre en place et piloter un plan d'action
- * Formaliser un processus qualité produit/process et améliorer la qualité du couple produit/process
- * Identifier et évaluer les risques Santé Sécurité au travail et les impacts environnementaux et assurer la prévention
- * Gérer son évolution professionnelle et ses spécialisations/ domaine d'activité, rester performant

Organisation

Contrôle des connaissances

Sauf dispositions spécifiques liées à la réglementation des IUT, le Référentiel commun des études LMD précise les règles et principes applicables aux formations dispensées



par l'université de Bourgogne en matière de modalités de contrôle des connaissances, d'organisation d'examen et de tenue des jurys.

Modalités de contrôle des connaissances

La fin des enseignements académiques dans le cadre de la Licence est fin septembre. Les soutenances des projets et des stages seront organisées au plus tard la deuxième semaine de septembre pour les stages et durant l'année pour les projets. En conséquence, les deux sessions sont organisées de la manière suivante :

- * 1ère session : au cours de l'année sous forme de contrôle continu. Au vu des résultats des enseignements académiques, les candidats susceptibles d'avoir à repasser des compétences en 2e session seront informés individuellement début octobre par le responsable du diplôme.
- * 2e session : un candidat déclaré non admis en 1ère session est renvoyé à une 2e session organisée courant octobre, au moins 8 jours après la proclamation des résultats de la 1ère session. Au cours de cette 2e session, le candidat repasse uniquement les compétences non validées. Pour cela, il repasse une épreuve écrite ou orale (30 minutes minimum) dans toutes les ressources de la compétence ; la note obtenue remplace (quel que soit le résultat) celle de l'ensemble des épreuves réalisées en cours d'année dans la matière, hormis les épreuves pratiques éventuelles dont les évaluations sont maintenues. Toutefois le candidat a la possibilité de ne pas repasser une ressource où il a obtenu une note supérieure à 10 dans une compétence non validée.

Conditions d'obtention de la licence professionnelle

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à chaque compétence structurant le parcours de formation.

Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle:

Art. 6

Les parcours conduisant à la licence professionnelle articulent et intègrent enseignements théoriques, enseignements pratiques, mises en situation professionnelle,

apprentissage de méthodes et d'outils, périodes de formation en milieu professionnel, notamment stages et projets tutorés individuels ou collectifs. (...) Les stages ou les projets tutorés impliquent l'élaboration d'un mémoire qui donne lieu à une soutenance orale. *Lorsque la formation est dispensée en alternance, les périodes en milieu professionnel tiennent lieu de périodes de stage.*

Art. 11

Les parcours de formation sont structurés en unités d'enseignement ou en ensembles cohérents d'unités d'enseignement **permettant l'acquisition de blocs de connaissances et de compétences**. Sont proposées aux étudiants des progressions pédagogiques adaptées qui prennent en compte leurs acquis antérieurs et leur projet personnel et professionnel. *Les blocs de connaissances et de compétences de même que les unités d'enseignement sont capitalisables.*

*La compensation s'effectue au sein des unités d'enseignement ou des regroupements cohérents d'unités d'enseignement, **organisés en blocs de connaissances et de compétences** clairement identifiés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences communiquées aux étudiants. Ces modalités reposent sur la capitalisation des unités d'enseignement et des blocs de connaissances et de compétences ainsi que celle des crédits correspondants.*

Art. 12

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu 180 crédits européens selon des modalités de contrôle de connaissances et de compétences tel que fixées à l'alinéa précédent. Ces modalités doivent garantir **l'acquisition des blocs de connaissances et de compétences caractéristiques du diplôme et du parcours.**

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.



Informations pour les étudiants à statuts particuliers

En accord avec les équipes pédagogiques, l'établissement peut vous permettre de suivre un cursus adapté à votre situation spécifique. Ce dispositif concerne :

- * les étudiants handicapés, consultez la [procédure à suivre](#) pour effectuer votre demande d'aménagement de scolarité,
- * les étudiants sportifs de haut niveau et / ou intégrés au [Pôle d'Excellence des Pratiques Sportives \(PEPS\) de l'université de Bourgogne](#),
- * les étudiants inscrits au titre de la formation continue.

Ces aménagements sont adaptés à la situation particulière du demandeur. Ils sont décrits dans un document co-signé par l'étudiant et le responsable de formation puis transmis au service scolarité de la formation. Ce document est établi et communiqué à la scolarité au plus tard dans le mois qui suit la rentrée universitaire ou, si l'emploi est obtenu en cours d'année, dans le mois qui suit le début du contrat. Le jury est informé de ces modalités (les fiches relatives aux statuts des étudiants salariés et des étudiants intégrés au PEPS de l'uB ont consultables sur le site Internet et Intranet de l'université de Bourgogne).

Ouvert en alternance

Type de contrat : Contrat d'apprentissage, Contrat de professionnalisation.

Admission

Conditions d'accès

Les étudiants concernés doivent avoir validé un cursus de BAC + 2 ou équivalent.

Dépôt de candidature sur [e-candidat](#)

Pour en savoir plus sur les sessions et modalités de candidature, consultez le [site web de l'IUT Dijon-Auxerre](#)

Modalités de candidatures

Les procédures de sélection sont de nature pédagogique ; celles de recrutement sont propres aux employeurs. Le recrutement d'un candidat admis pédagogiquement détermine son statut.

Les admissions sont effectives à la date de signature du contrat de professionnalisation ou d'apprentissage dans la limite de la capacité d'accueil de la licence professionnelle.

Droits de scolarité

Droits de scolarité : 170€ (2022-23)

Cotisation vie étudiante et de campus (CVEC) : 95€ (2022-23)

Selon le régime d'inscription les étudiants sont exonérés :

- * sous contrat d'apprentissage, des droits de scolarité
- * sous contrat de professionnalisation, de la CVEC.

Attendus / Pré-requis

Admission sur dossier pour les titulaires :

- * d'une L2 : Sciences, Technologies et Santé
- * d'un DUT ou BTS : secteur industriel
- * d'un titre homologué de niveau III dans une spécialité compatible avec la formation.

La formation est également ouverte

- * aux étudiants de 2ème année des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles Scientifiques
- * aux titulaires d'une VAP de niveau 5
- * aux titulaires d'un bac+2 d'autres secteurs (notamment BTSA) sous réserve d'une culture scientifique suffisante



Et après

Débouchés professionnels

Les alternants doivent, sur leurs missions en entreprise, acquérir les compétences du métier visé par la formation. Ils choisissent conjointement avec leur entreprise d'exercer une des fonctions suivantes :

- * Technicien.ne qualité,
- * Coordonnateur.trice du système QSE
- * Coordonnateur.trice du développement durable
- * Préventeur.trice santé, sécurité au travail et environnement.

Infos pratiques

Contacts

Responsable de formation

François HENNEBELLE

☎ 03 86 49 28 20

✉ rplpqhsse@iut-dijon.u-bourgogne.fr

Secrétariat pédagogique

Sylvie WIART

☎ 03 86 49 28 20

✉ gccd-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr

Campus

🏠 Campus d'Auxerre

En savoir plus

IUT Dijon-Auxerre-Nevers

🔗 <https://iutdijon.u-bourgogne.fr>



Programme

Organisation

La formation est en alternance, à raison (en général) de 1 semaines de formation pédagogique suivies de 3 semaines en entreprise, de octobre à fin septembre de l'année suivante (la présence en entreprise étant conditionnée par le contrat de travail). En conséquence, la notion de semestre n'est pas applicable ; par ailleurs, les évaluations académiques sont organisées en contrôle continu, une même épreuve pouvant servir à évaluer simultanément plusieurs disciplines.

La formation est évaluée et construite dans une approche par compétences (5 compétences)

La formation se compose de 9 blocs de ressources, à savoir :

- * Ressources fondamentales
- * Qualité
- * Sécurité
- * Environnement
- * Hygiène Santé
- * Développement durable
- * Management
- * Communication et RH
- * Pilotage entreprise

Ces ressources permettent d'acquérir les compétences de base générale visées par la formation

Pour compléter les ressources précédentes, des apprentissage en mode SAE sont mis en place :

- * L'étudiant est affecté à un secteur d'activité (Industrie et énergie OU Agroalimentaire et Santé OU Bâtiments et travaux publics) qui correspond à une formation d'une semaine en "découverte sur le terrain" dans un domaine proche de celui de son entreprise. L'objectif est donc d'apporter des compétences spécifique au secteur dans lequel est réaliser l'alternance.
- * L'étudiant doit choisir une option (technicien qualité ou préventeur santé sécurité au travail et environnement) qui correspond au métier principalement préparé en lien avec les travaux réalisés en entreprise. Les modules correspondant à cette option seront réalisés sous forme de projets.
- * un cahier des charge correspondant à la mise en place du projet réalisé en entreprise
- * un stage qui correspond à la réalisation des missions en entreprise et à l'acquisition des compétences techniques liées au métier

Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement

Licence professionnelle

SEMESTRE 5 - SEMESTRE 6

Nature CMI CM TD TP TER ECTS



C1. Manager un projet	Compétence				13
C2. Mettre en place et piloter un plan d'action	Compétence				12
C3. Formaliser un processus qualité produit/process et améliorer la qualité du couple produit/process	Compétence				13
C4. Identifier et évaluer les risques Santé Sécurité au travail, les impacts environnementaux, assurer la prévention	Compétence				13
C5. Gérer son évolution professionnelle et ses spécialisations/domaine d'activité, rester performant	Compétence				9
RF1 : Exploiter des données (Probabilités et statistiques)	Ressource	14h	7h		
RF2 : Augmenter et identifier ses compétences numériques (PIX)	Ressource	7h	3,5h	3,5h	
RF3 : Evaluer et limiter les risques physiques	Ressource	10,5h	7h		
RF4 : Evaluer et limiter les risques chimiques	Ressource	10,5h	7h		
RF5 : Maîtriser des données de mesures (métrologie)	Ressource	7h	3,5h	3,5h	
RF6 : Manager des projets	Ressource	7h	10,5h		
RQ1 : Qualité - Fondamentaux et outils	Ressource	10,5h	7h		
RQ2 : Qualité - Piloter un audit interne	Ressource	7h	7h	7h	
RQ3 : Qualité - Connaître les référentiels qualité (ISO 9001 et 17025)	Ressource	7h	7h	3,5h	
RQ4 : Qualité - Gérer des données (excel avancé)	Ressource	7h	7h		
RS1 : Sécurité - Sensibiliser aux risques professionnels	Ressource	10,5h	10,5h		
RS2 : Sécurité - Appliquer le référentiel sécurité (ISO 45001)	Ressource	3,5h	7h		
RE1 : Environnement - impact environnemental et réglementation	Ressource	14h	7h		
RE2 : Environnement - Norme ISO 140001	Ressource	3,5h	7h		
RHS : Sauveteur Secouriste du Travail	Ressource	3,5h	10,5h		
RDD : Développement durable - Développer les démarches	Ressource	3,5h	3,5h		
RM1 : Manager une équipe + communication comportementale	Ressource	7h	10,5h		
RM2 : Savoir présenter et se présenter (animation de réunion)	Ressource		3,5h	7h	
RM3 : Diagnostique RH	Ressource	7h	3,5h		
RH1 : Etude marketing et satisfaction client	Ressource	3,5h	7h		
RH2 : Anglais professionnel	Ressource		28h		
RH3 : Veille réglementaire et normative	Ressource	3,5h	3,5h		
RP1 : Analyser les processus	Ressource	3,5h	3,5h		
RP2 : Structure et stratégie d'entreprise	Ressource	14h			



RP3 : Gestion et comptabilité	Ressource	7h		3,5h
RP4 : Indicateurs et tableaux de bord	Ressource	3,5h		3,5h
Spécificité du secteur d'activité	SAÉ			35h
Spécificité de la mission professionnelle	SAÉ	7h	7h	17,5h
Cahier des charges	SAÉ			
Stage	SAÉ			